

Pessac le 2 juin 2014

ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERÊTS  
DES QUARTIERS ET COMITES DE  
BIENFAISANCE ET FÊTES  
**Groupement déclaré sous le n°3240**

Siège social : Moulin de Noès  
46 rue Laurenson 33600 PESSAC  
\*17 avenue André Dangles  
( 05 56 45 55 51  
[www.federation-quartiers-pessac.com](http://www.federation-quartiers-pessac.com)  
Courriel : [federation@federation-quartiers-pessac.com](mailto:federation@federation-quartiers-pessac.com)

Monsieur le Maire de Pessac  
MAIRIE DE PESSAC  
Place de la 5<sup>ème</sup> République  
BP 40096  
33604 PESSAC CEDEX

~~~~~

Objet : *Concertation relative à la création des secteurs*  
Référence : Délibération du Conseil municipal dans sa séance en date du jeudi 24 avril 2014  
Notre réf. : fdconcertationsecteurs14mair  
Chrono. : FscqP-2014-017

~~~~~

***Monsieur le Maire,***

Notre conseil d'administration, réuni le 20 mai 2014, a demandé que vous soit adressé un courrier relatif au texte de la délibération rappelée en référence dans lequel on peut lire qu'***il est institué 4 secteurs rassemblant la totalité du territoire communal définis en concertation avec la Fédération des Syndicats des Quartiers.***

En effet, dans la réalité, il n'y a pas eu de concertation d'ensemble avec la Fédération des syndicats et comités de quartiers (*même en sachant que les délais légaux de désignation des adjoints étaient réduits*), mais seulement consultation préalable de son président. Celui-ci, cependant, a été entendu sur le respect de l'intégrité des limites et des logiques de regroupement des quartiers dans le cadre de la décision municipale - discrétionnaire par essence - de création de secteurs, annoncée par vos soins lors de notre assemblée générale du samedi 12 avril 2014 dans la maison de quartier de Sardine.

Dans le but de participer au processus de concertation affiché, engageant les syndicats et comités de quartiers et leur fédération, ainsi mis en capacité de proposition, un groupe de travail a d'ores et déjà été mis en place au sein de la Fédération.

Ces propositions devront être considérées comme soumises à expérimentation et, à terme, à évaluation au regard des principes de proximité et de transversalité.

Je vous prie d'agr er, *Monsieur le Maire*, l'assurance de ma consid ration distingu e.

Le Pr sident,

**D. LESTYNEK**

*Destinataire* : cf. supra 1ex. (fdconcertationsecteurs14mairFscqP-2014-017)

*Copies* : Pdt, archives et groupe de travail 1 ex.

W332000666